

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 835

présenté par
M. Baupin, rapporteur

ARTICLE 55

A l'alinéa 18, substituer au nombre :

« 64,85 »,

le nombre :

« 63,20 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à rétablir le texte adopté par l'Assemblée nationale.